

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU SYNDICAL DU 10 OCTOBRE 2013

N° BS OCT 2013 1

Objet :

ACTION ENS NATURA 2000 SENTIERS CROIX DE BAUZON TARANIS
ARGA

En deux mille treize, le dix octobre, à Jaujac à 17h30, le bureau du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Lorraine CHENOT.

Nombre de voix en exercice : 38
Nombre de voix présentes et représentées : 21
Nombre de suffrages exprimés : 21

VOTES : Pour : 21 Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 3 octobre 2013

Cadre réservé à la Sous-Préfecture

Transmis par ACTE le :

AR N° : 007-250702388-

Présents : Dominique ALLIX, Jean-Daniel BALAYN, André BASTIDE, Bernard BONIN, Sabine BUIS, Lorraine CHENOT, Marie Chantal DE LEHELLE d'AFFROUX, Marie-Christine GIT, Maxime NOUGIER, Simon PLENET,

Excusés représentés : Pascal BONNETAIN, Robert BRUGERE, Jacqueline CALIXTE, Raoul L'HERMINIER, Marie-Françoise NEY,

Excusés : Marie-Françoise LANOOTE, Christian MOYERSON, Véronique ROUSSELLE,

Absents : Franck BRECHON, Jacques CRAMMER, Jean Roger DURAND, Jean-Luc FLAUGERE, François JACQUART, Georges MURILLON, Marie-Claire PAQUELET-GARDES, Sébastien PRADIER, André ROUY, Michel TALAGRAND.

Contexte :

Le sentier d'interprétation "Taranis Arga", situé sur le site Natura 2000/ENS du Tanargue (station de la Croix de Bauzon), est un élément important pour l'information et la sensibilisation des publics à la richesse du patrimoine naturel. Les équipements du sentier permettent notamment l'utilisation du livret-guide d'interprétation "Taranis Arga", édité par le Parc.

Descriptif :

Mis en place au cours du projet LIFE "Nature et Territoire", les équipements ont énormément souffert du fait des aléas climatiques (neige notamment), et, pour certains, ne sont actuellement plus en mesure d'être utilisés par le public. En outre, l'offre de découverte et de randonnée pédestre est peu lisible en raison des

chevauchements entre les différents circuits et sentiers proposés (sentier botanique de l'ONF, sentiers thématiques « gelinotte », « aigle », sentier de découverte Taranis Arga).

L'action proposée permettra la cartographie synthétique des différentes boucles et mettra en relief les possibilités de mise en cohérence de ces différents circuits. Les travaux de réhabilitation y feront suite.

Des actions de communication permettront également d'informer les publics sur le réseau de sentiers mis en place.

Objectif :

L'action vise à réhabiliter les équipements du sentier (rambardes et mains courantes, passerelles), à déposer les équipements dangereux et obsolètes, et à créer le cas échéant certains éléments de signalétique manquants.

Cout prévisionnel : 20 000 €

Maitrise d'ouvrage déléguée au Syndicat mixte de la Montagne Ardéchoise

Financeurs :

Département – ligne ENS : 10 000 €

Etat – Natura 2000 : 2 000 €

Budget :

<i>Nature de la dépense</i>	<i>Montant</i>	<i>Origine de la recette</i>	<i>Montant</i>
		74728-Autres recettes Région (préciser)	4 000 €
Réhabilitation des mobiliers d'interprétation	20 000 €		
		74738-Département - ligne ENS	10 000 €
		74718-NATURA 2000	2 000 €
		autofinancement	4 000 €
Total	20 000 €		20 000 €

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide

- D'APPROUVER le projet,
- D'APPROUVER le plan de financement présenté,
- D'AUTORISER la délégation de paiement au Syndicat de la Montagne Ardéchoise,
- D'AUTORISER la Présidente à entreprendre les démarches et à signer toutes les pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Jaujac, le 10 octobre 2013,
Pour extrait conforme

La Présidente

Lorraine CHENOT

